

Région d'adhésion :

- Alsace Bordeaux Sud-Ouest Bourgogne Centre-Est Champagne
 Languedoc-Roussillon Vallée du Rhône Provence-Corse Val de Loire Hors Métropole

Cette demande d'adhésion sera soumise à l'avis du Président de la région de rattachement avant validation par le Secrétaire général.

PROFIL PERSONNEL

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :/...../.....

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

Diplôme de Niveau Bac +5 requis : Délivré en : à :
(fournir une copie)

PROFIL PROFESSIONNEL

Société :

Fonction :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Mobile : E-mail :

Secteur d'activité : Conseil Laboratoire Industriel
 Cave coopérative Caviste / vente Production
 Interprofession / Labels Formation Autres :

Expert Tribunaux Oui Non Si oui, près Cour d'appel de : Rubrique :

Merci de nous envoyer un justificatif du Parquet général, de votre inscription sur la liste des experts de la cour d'appel dont vous dépendez.

- Je sollicite l'adhésion à l'Union des Œnologues de France en tant que membre associé pour une durée minimale de 3 ans (*) à hauteur de 110€ par an.
- Je m'engage à régler ma cotisation dès réception de la confirmation d'adhésion émise par le secrétaire général après validation de ma demande.

Vous souhaitez recevoir nos informations à votre adresse

Personnelle Professionnelle

Je ne souhaite pas être contacté(e)

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales susceptibles de figurer au bulletin n°3 du casier judiciaire prévu à l'article 777 du code de procédure pénale.

En signant ce formulaire j'accepte que mes données personnelles soient utilisées, telles que décrit dans la politique de protection des données personnelles consultable sur <https://oenologuesdefrance.fr/information/rgpd> et j'autorise l'Union à utiliser mon image conformément à la politique de droit à l'image en vigueur.

SIGNATURE

(*) Le renouvellement se fera par tacite reconduction pendant la période de 3 ans puis annuellement.